



THE GLOBAL
COMPACT



LE PACTE
MONDIAL

Communication sur le progrès 2008



Site Web : www.emtechno.fr



Site de Bonneville

480, Rue des Cygnes – Z.I. des Bordets
BP 10108 - 74134 BONNEVILLE CEDEX
Tél : 04 50 97 97 00 - Fax : 04 50 97 97 85
Visioconférence : 04.50.97.97.90



Site de Saint-Vit

Z.I. des Grands Vaubrenots - BP 99 - 25410 ST-VIT
Tél : 03 81 87.65.65 - Fax : 03 81 87 50 83
Visioconférence : 03.81.87.68.33



Site de Gödöllő

H-2100 Gödöllő - Körösi Csoma Sandor U.21
HONGRIE
Tél : 00.36.28.514.435 - Fax : 00.36.28.514.425
Visioconférence : 00 36 28 51 05 70



Site de Caudebec-Les-Elbeuf

6, Rue Lesage-Maille
76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF
Tél : 02.32.96.53.00 - Fax : 02.35.77.58.86



Site de Győr

9027 - Győr - Ipari Park, Tópart u. 4 – Magyarország –
HONGRIE
Tél : 00.36.96 515 440 - Fax : 00.36.96.421.747



Site de Hangzhou

1st Floor, building 4, Xi Yuan Wu Lu n°2
West Lake Technology & Economy Development Park
Sandun, Hangzhou,
310012 – CHINA
Tél : 00.86.571.8830.8233 - Fax : 00.86.571.8830.8235



Site de Gebze

Gebze Guzeller – Org. San. Bölğ.
Cumhuriyet cad. N°2 B
GEBZE - KOCAELI - TURQUIE
Tél : 00.90.533.689.06.20 - Fax : 00.90.262.751.35.39



SOMMAIRE

SOMMAIRE

PAGE

1 – INTRODUCTION

1.1 – Les 10 principes du pacte mondial	3
---	---

2 – PRISE EN COMPTE DANS LE GROUPE EMT Technologies

2.1 - DROITS DE L'HOMME	4
-------------------------	---

2.2 – NORMES DE TRAVAIL	5
-------------------------	---

2.3 – ENVIRONNEMENT	6
---------------------	---

2.4 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	7
----------------------------------	---

3 – Documents annexes

3.1 – Charte Qualité totale EM Technologies	8
---	---

3.2 – Politique Qualité-Sécurité-Environnement 2005-2010	9
--	---

1 - INTRODUCTION

1.1 – LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

NORMES DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2 – PRISE EN COMPTE DANS LE GROUPE EMT TECHNOLOGIES

2.1 – DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international;

Principe 2 : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.

Le groupe EM Technologies s'engage à respecter dans chacun des pays dans lesquels il est implanté industriellement, les lois en vigueur quelles qu'elles soient, parmi lesquelles figure en première ligne la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 .

Dans ce cadre, en particulier :

- Aucun collaborateur ou partenaire ne peut être l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. (Une charte informatique précise notamment les règles à suivre vis à vis de l'utilisation de l'outil informatique pour garantir ce point .)
- Tout collaborateur a droit a des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- Tout collaborateur a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Le groupe EM Technologies a fixé une charte Qualité Totale qui détermine les 6 valeurs de l'entreprise au nombre desquelles figurent :

- L'accomplissement des hommes
- L'esprit d'équipe



2 – PRISE EN COMPTE DANS LE GROUPE EMT TECHNOLOGIES

2.2 – NORMES DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective;

Principe 4 : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire;

Principe 5 : Abolition effective du travail des enfants;

Principe 6 : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

Le groupe EM Technologies cherche à atteindre et maintenir l'excellence sur tous les domaines et en particulier celui des normes de travail . Cela se concrétise par les mesures suivantes :

- Tout collaborateur a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.
- Les instances représentatives du personnel disposent de locaux, de temps alloué à leur mission et sont autorisés à afficher ou distribuer les informations qu'ils jugent utiles de communiquer au personnel dans le respect de la législation .
- Les instances représentatives du personnel doivent être systématiquement consultées pour s'assurer de la maîtrise des conséquences sur les droits de l'Homme lorsque sont planifiés de nouvelles opérations, de nouveaux établissements et/ou de nouveaux investissements
- EM Technologies s'interdit de faire appel à un fournisseur pratiquant le travail forcé ou obligatoire ou ayant recours au travail des enfants en dessous de l'âge légal
- Tout collaborateur a droit, sans aucune discrimination à une rémunération équitable .
- EM Technologies reconnaît à ses collaborateurs et partenaires les mêmes droits, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
- Il n'est fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante,
- La politique Qualité-Sécurité-Environnement pour les années 2005-2010 vise le zéro accident et nous engage à :
 - Garantir à nos collaborateurs et partenaires un niveau de sécurité total,
 - Respecter les exigences légales et réglementaires en matière de Sécurité
 - Respecter les exigences du référentiel OHSAS
 - Promouvoir l'amélioration continue en terme de Qualité, de Sécurité et d'Environnement,
 - Sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs du groupe aux risques et aux bonnes pratiques liés à la sécurité
- En 2007, nous avons mis en place une relecture systématique des rapports d'analyse d'accidents de travail basés sur la méthode « 8D » par le directeur Q.S.E. groupe suivie d'une diffusion à tous les sites pour transversalisation des actions correctives
- Résultat 2007 : Réduction de 42% du nombre d'accidents de travail par rapport à 2006

2 – PRISE EN COMPTE DANS LE GROUPE EMT TECHNOLOGIES

2.3 – ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement;

Principe 8 : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables;

Principe 9 : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le groupe EM Technologies a fixé une politique Qualité-Sécurité-Environnement pour les années 2005-2010 visant notamment le zéro nuisance environnementale . Cette politique nous engage à :

- Maîtriser les impacts générés par notre activité sur l'environnement (maîtriser nos consommations d'énergie, d'eau et de matières premières, réduire au maximum le volume de nos déchets, les recycler ou les envoyer dans des filières de traitement adaptées, prévenir les situations d'urgences et réagir pour supprimer ou limiter toute pollution,
- Respecter les exigences légales et d'Environnement (vis à vis de nos émissions dans l'air, l'eau, le sol et en terme de bruit, et tendre vers le « zéro rejet »),
- Respecter les exigences du référentiel ISO 14001 (la certification de chacun des sites sur la base de ce référentiel étant une exigence interne)
- Promouvoir l'amélioration continue en terme d'Environnement,
- Sensibiliser et former l'ensemble des collaborateurs du groupe aux risques et aux bonnes pratiques liés à l'Environnement,

La mise en place de cette politique nous conduit notamment à :

- Etudier les entrées-sorties volontaires, subies ou accidentelles de l'ensemble de nos processus de transformation ou support
- Analyser la sensibilité du milieu environnant
- Déterminer les aspects qui ont ou peuvent avoir des impacts environnementaux significatifs
- Fixer des objectifs et cibles quantifiés pour améliorer la performance et maîtriser les aspects significatifs
- Définir et mettre en œuvre un programme de management de l'environnement pour atteindre des objectifs et cibles

En 2007, nous avons mis en place une réunion mensuelle du réseau sécurité-environnement qui permet de partager les bonnes pratiques pour en accélérer la transversalisation .

Résultat 2007 :

- Une seule plainte de riverain reçue pour l'ensemble des sites du groupe
- Une seule mise en demeure de l'administration environnementale pour l'ensemble du groupe



2 – PRISE EN COMPTE DANS LE GROUPE EMT TECHNOLOGIES

2.4 – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION


Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le groupe EM Technologies agit concrètement contre la corruption sous toutes ses formes . Parmi les valeurs de notre charte Qualité totale, figure le développement durable dont l'un des fondements est l'éthique . Nous mettons en pratique cette valeur notamment en :

- S'interdisant d'avoir recours à la corruption active telle que verser des pots de vin à un ou plusieurs collaborateurs de clients ou à des tiers pour décrocher des contrats
- Refusant toute corruption passive telle que accepter une gratification d'une valeur supérieure à 150 € provenant d'un fournisseur

3 – DOCUMENTS ANNEXES

3.1 – CHARTE QUALITE TOTALE EM TECHNOLOGIES



CHARTE QUALITE TOTALE
LA VOLONTE D'UNE EQUIPE : L'EXCELLENCE

NOTRE ENGAGEMENT :

La satisfaction :

- des clients,
- des collaborateurs,
- des actionnaires.

NOS VALEURS :

Le service :

- La satisfaction de nos clients est une priorité.

L'accomplissement des hommes :

- Les collaborateurs sont encouragés à :
 - améliorer leurs compétences,
 - prendre des initiatives,
 - assumer leurs responsabilités.
- La passion est le moteur de la réussite,
- L'entreprise traite ses collaborateurs avec équité.

L'esprit d'équipe :

- Nous respectons l'autre, qu'il soit client, fournisseur ou collaborateur,
- Nous l'assurons de notre écoute et tenons nos engagements,
- Nous partageons équitablement les risques et les gains.

Le professionnalisme :

- Avec de la méthode et de la rigueur, nous pouvons résoudre les problèmes,
- Avec de la persévérance, nous pouvons les éradiquer,
- Avec de la créativité, nous pouvons progresser plus vite que nos concurrents.











La performance :

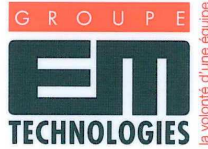
- La quête permanente de la performance et de la réussite est une valeur qui nous rassemble, pour réussir nos projets ambitieux,
- La réussite passe par une remise en cause de nos schémas traditionnels de pensée,
- Le succès résulte d'une vision globale et d'une capacité d'action locale.

Le développement durable :

- L'éthique inspire nos choix,
- Nos devoirs envers la collectivité guident nos actions,
- Nous prenons en compte l'environnement,
- La sécurité, sous toutes ses formes, prime sur toute autre considération.

Le 14 avril 2005

 J. LEBRON Directeur Administratif & Financier	 C. CONTAT Directrice Ressources Humaines	 C. TISSERAND Directeur EMT 25	 F. POBELLE Directeur Qualité & Environnement	 François FEUGIER Directeur Général
 M. MARION Directeur EMT Composants	 C. MOREL Directeur EMT 74	 L. KAPURA Directeur EMT Hungaria	 A. BARRIS Directeur EMT METAL PRES	 Erik MOLEUX Président Directeur Général



POLITIQUE QUALITE – SECURITE – ENVIRONNEMENT POUR LES ANNEES 2005 à 2010

La **mission** du groupe EMT est de fournir en série **industrielle**, des solutions **optimisées** **Qualité – Coût – Service**, à partir d'une **expertise** technique en **découpage, emboutissage et assemblage** des métaux.

Afin de mener à bien cette mission de façon **durable**, et en accord avec ses **valeurs**, le groupe EMT affirme sa **volonté d'atteindre** au plus vite, par un processus construit d'**amélioration continue**, les **objectifs** suivants :

- **Sécurité** : 0 accident
- **Environnement** : 0 nuisance
- **Qualité** : 0 défaut.

Les politiques **Sécurité, Environnement et Qualité** se déclinent donc selon les axes suivants :

- **Viser** en permanence la **satisfaction totale** de nos clients,
- **Garantir** à nos collaborateurs et partenaires un niveau de **sécurité total**,
- **Maîtriser** les **impacts** générés par notre activité sur l'**environnement** (**maîtriser** nos **consommations** d'énergie, d'eau et de matières premières, **réduire** au maximum le volume de nos **déchets**, les **recycler** ou les envoyer dans des **filières** de traitement **adaptées**, **prévenir** les **situations d'urgences** et réagir pour supprimer ou limiter toute **pollution**,
- **Respecter** les exigences **légal**es et **réglementaires** en matière de Qualité, de Sécurité et d'Environnement (vis à vis de nos émissions dans l'air, l'eau, le sol et en terme de bruit, et **tendre** vers le « **zéro rejet** »),
- **Respecter** les exigences des référentiels **ISO 9001** et **ISO/TS 16949** pour la Qualité, **OHSAS 18001** pour la sécurité et **ISO 14001** pour l'Environnement,
- **Promouvoir l'amélioration continue** en terme de Qualité, de Sécurité et d'Environnement,
- **Sensibiliser** et **former** l'ensemble des collaborateurs du groupe aux **risques** et aux **bonnes pratiques** liés à la Qualité, à la Sécurité et à l'Environnement,
- **Vérifier** la **compréhension**, la **mise en œuvre** et le **maintien** de cette politique à tous les niveaux de l'entreprise et la **revoir** au moins tous les **3 ans**,
- **Communiquer** et collaborer avec le **public** et les **autorités administratives** chargées des questions environnementales et de sécurité.

Le 14 avril 2005


J.P. LEBRUN
Directeur Administratif & Financier


C. CONTAT
Directrice Ressources Humaines


C. TISSERAND
Directeur EMT 25


F. POBELLE
Directeur Qualité & Environnement


François FEUGIER
Directeur Général


M. MARION
Directeur EMT Composants


C. MOREL
Directeur EMT 74


L. KAPUTA
Directeur EMT Hungaria


A. BARRIS
Directeur EMT METAL PRES


Eric MOLEUX
Président Directeur Général